

Délibération n° 48

Conseil municipal du 2 juillet 2010

Décision Modificative 2010 n° 1 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nous soumettons à votre approbation un ensemble de modifications budgétaires qui correspondent à des ajustements d'imputations comptables ou traduisent financièrement des décisions postérieures au vote du Budget Primitif.

BUDGET VILLE

Ecritures budgétaires

Recettes de fonctionnement	4 915 287,06 €	Dépenses de fonctionnement	4 915 287,06 €
Recettes d'investissement	44 633 501,49 €	Dépenses d'investissement	44 633 501,49 €
<i>TOTAL RECETTES</i>	49 548 788,55 €€	<i>TOTAL DEPENSES</i>	49 548 788,55 €€

dont écritures réelles

Recettes de fonctionnement	4 915 287,06 €	Dépenses de fonctionnement	4 915 287,06 €
. Recettes nouvelles	- 94 543,00 €	. Dépenses nouvelles	2 654 893,00 €
. Résultat de fonctionnement reporté	5 009 830,06 €	. Provisions pour imprévus	2 260 394,06 €
Recettes d'investissement	44 633 501,49 €	Dépenses d'investissement	44 633 501,49 €
. Reports 2009	4 610 402,57 €	. Reports 2009	13 750 786,61 €
. Recettes nouvelles	474 300,00 €	. Dépenses nouvelles	12 260 297,00 €
. Emprunt	- 2 700 000,00 €	. Dépenses imprévues	1 000 000,00 €
. Affectation du résultat (1068)	42 248 798,92 €	. Besoin de financement reporté	17 622 417,88 €

dont écritures d'ordre

Recettes de fonctionnement	0,00 €	Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	Dépenses d'investissement	0,00 €

Les principales inscriptions budgétaires de la présente décision modificative, reprenant l'affectation du résultat 2009, sont détaillées ci-dessous :

En section d'investissement, les inscriptions budgétaires concernent essentiellement des ajustements liés à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement :

- Hausse des dépenses en 2010 pour tenir compte de l'avancement réel des opérations : la Fabrique pour +4,5 M€ ; la Maison de quartier et le multi-accueil Nantes Sud pour +1,5 M€ ; la démolition du collège G. de la Tour pour +280 K€, etc.
- A l'inverse, diminution de dépenses prévues au BP 2010 suite au décalage de certaines opérations, notamment la construction du gymnase Doulon-Bottière pour - 1M€ ;
- Prise en compte des économies réalisées à l'issue des appels d'offres, notamment l'Ecole du Linot pour - 500 K€ ;

Par ailleurs, une dépense nouvelle en compte 16 est inscrite permettant le remboursement anticipé d'un emprunt à hauteur de 5,5 M€. La recette d'emprunt inscrite au BP en attente de reprise du résultat est annulée pour 2,7 M€.

Enfin, la provision pour dépenses imprévues (chapitre 020) est majorée de +1 M€.

En section de fonctionnement, les inscriptions budgétaires concernent principalement :

- des ajustements comptables à hauteur de 6,3 M€ entre les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) suite à une modification de la nomenclature M14 relative au reversement entre collectivités des frais de personnel mutualisé ;
- des inscriptions complémentaires au chapitre 65 nécessaires aux versements de subventions pour 1,9 M€, dont notamment : montée de trois clubs sportifs en division supérieure (UGSE Volley féminin, Nantes Rezé Volley masculin et Nantes Rezé Basket pour +385 K€ ; le reversement à l'ESBANM des recettes encaissées par la Ville (congrès ELIA, des droits d'inscriptions année 2009/10) pour +280 K€ ; l'ajustement de la subvention versée à Nantes Culture et Patrimoine conformément aux indices de révision de la DSP, soit +115 K€ ; des subventions complémentaires relatives au préfinancement de la Fabrique pour +120 K€, etc.
- l'inscription de nouvelles charges à caractère général (chapitre 011), notamment pour la gestion de moyens de déplacement avec le marché de location de véhicules « Marguerite » ou, dans le domaine des espaces verts pour la prise en compte d'une nouvelle réglementation de sécurité en matière d'élagage, pour le transport des déchets verts suite à la fermeture de la prairie de Mauves, etc.
- En recettes, les ajustements à la baisse sont opérés sur les compensations versées par l'Etat, soit -176 K€, conformément aux notifications reçues au 1^{er} semestre.
- Enfin, le solde est porté en provision pour dépenses imprévues (chapitre 022) à hauteur de 2,3 M€.

Autres dispositions à caractère budgétaire et financier

I – SUBVENTIONS ET PRIX

- Lors de la session des 11 et 12 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes (CLAP).

Les missions du CLAP sont de conseiller les porteurs de projets, de diagnostiquer et d'orienter les demandes vers les dispositifs les plus adéquats, d'accompagner les jeunes dans le portage de projet et de valoriser leurs actions. Un Fonds d'Initiative Jeune (F.I.J.) a été créé pour financer les projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est décidée en jury CLAP.

Les membres du jury du CLAP ont décidé de soutenir les projets présentés dans le tableau ci-dessous et d'attribuer les aides suivantes :

Date du jury CLAP	Descriptif du projet et Propositions du jury	Bénéficiaire de l'aide	Montant de l'aide
28/04/10	<p>Francophonantes Une session découverte de trois jours autour de la littérature francophone africaine et créole <u>Nombre de participants</u> : 4 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : Eclectic et DEJ <u>Avis du jury</u> : un projet intéressant et fédérateur. Une dimension culturelle bien construite. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Marine Durand (bourse)	1 200 €
28/04/10	<p>Tournoi de futsal à Lloret Del Mar Tournoi international de futsal organisé à Barcelone. <u>Nombre de participants</u> : 7 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : DEJ <u>Avis du jury</u> : une dynamique collective intéressante avec une démarche de structuration en association pour la suite de leur projet. <u>Exigences particulières du jury</u> : réalisation d'un événement à Nantes autour du futsal et de leur expérience à Barcelone.</p>	Logan Le Floch (bourse)	800 €
28/04/10	<p>Production d'un album Réalisation complète d'un album pour le groupe Jazz Rabbit. <u>Nombre de participants</u> : 6 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : Maison de quartier de l'île et DEJ <u>Avis du jury</u> : un projet qui s'ancre dans la ville et qui cherche à rendre accessible un style de musique. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Stanislas Lefebvre (bourse)	900 €
28/04/10	<p>Championnat de France technique Il s'agit d'aller boxer aux tours de poules qui auront lieu à Nice le 1er et 2 mai 2010 pour accéder à la finale qui aura lieu à Teyran en juin. <u>Nombre de participants</u> : 2 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : DEJ <u>Avis du jury</u> : un travail sur les relations garçons filles intéressant et qui pourrait être approfondi par la suite. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant.</p>	Mélissa Guillard (bourse)	867 €
28/04/10	<p>Inside Danse Il s'agit d'un événement sur le thème de la danse avec des jeunes danseurs amateurs originaires de l'agglomération nantaise. <u>Nombre de participants</u> : 9 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes Nord <u>Partenaires CLAP</u> : Eclectic <u>Avis du jury</u> : permet de donner une autre image de la jeunesse, forte implication de ces jeunes dans le projet. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Valérie Fotze (bourse)	903 €

19/05/10	<p>Carnet de voyage d'un étudiant chinois en Europe Exposition de photos, tickets de train et de musées, plans, rassemblés par un étudiant chinois qui a parcouru l'Europe. <u>Nombre de participants</u> : 4 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : Atelier des initiatives <u>Avis du jury</u> : un projet sympathique qui a mobilisé plusieurs partenaires. Un budget cohérent. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Jianzhao Xiu (bourse)	450 €
19/05/10	<p>Nantes Nord à Barcelone Participation à un tournoi de futsal à Barcelone. <u>Nombre de participants</u> : 8 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : DEJ <u>Avis du jury</u> : un projet qui rassemble des jeunes et qui a été bien défendu lors du jury. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Nabil Mekesser (bourse)	800 €
16/06/10	<p>FLIP'S : Notre monde Enregistrement d'une dizaine de titres sur support CD. <u>Nombre de participants</u> : 4 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : DEJ <u>Avis du jury</u> : un fort engagement dans la musique et la culture. Projet d'un groupe qui est en lien avec des structures nantaises. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Quentin Gérard (bourse)	900 €
16/06/10	<p>Voyage à Londres pour le festival Notthing Hill Séjour de découverte de la ville de Londres, à travers la danse, au 2^{ème} plus grand festival du monde. <u>Nombre de participants</u> : 6 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes avec un ancrage renforcé sur le Breil <u>Partenaires CLAP</u> : DEJ et Takaprès <u>Avis du jury</u> : fort investissement dans le projet. Un projet sérieux avec un effort d'autofinancement important. Réel engagement des jeunes sur le territoire. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant</p>	Michel Bitjocka (bourse)	1 200 €
16/06/10	<p>Break and the city Organisation d'une battle de break danse amateur et régional, à Nantes Nord, en octobre 2010. <u>Nombre de participant</u> : 6 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes Nord <u>Partenaires CLAP</u> : Eclectic <u>Avis du jury</u> : une démarche de mise en réseau intéressante (lien entre de jeunes danseurs et des danseurs professionnels). Grande motivation des porteurs de projet qui proposent un projet sérieux et structuré. <u>Exigences du jury</u> : néant</p>	Jalal Souihli (bourse)	1 000 €
16/06/10	<p>IMIBS Rencontre au sein de l'Europe, un échange de culture et de passions afin de vivre une expérience enrichissante. Elles suivront le festival de Pecs et partageront leur découverte par différents supports <u>Nombre de participants</u> : 3 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : Cité monde <u>Avis du jury</u> : projet bien défendu. Les encourager à continuer la recherche de partenaires pour faire connaître au mieux leur projet.</p>	Elodie Monthe (bourse)	800 €

	<u>Exigences du jury</u> : néant		
16/06/10	<p>Caravane itinérante Construction d'une caravane itinérante pluridisciplinaire (théâtre musical, ciné-concert, prestation). <u>Nombre de participants</u> : 2 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : Atelier des initiatives <u>Avis du jury</u> : un projet original et sympathique. Réel investissement dans le projet. <u>Exigences du jury</u> : néant</p>	Association Djokarlo (subvention)	900 €

L'aide sera versée sous forme de bourses pour les particuliers et de subventions pour les associations. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2010, chapitres 65 (6574) et 67 (6714), sous-fonction 048.10 et 422.11.

- Il est demandé d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement exceptionnelles, respectivement de 1 000 € au Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale (SIEN - UNSA Education) pour l'organisation de son congrès de Nantes en mai dernier et de 5 000 € à l'Union Départementale CGT-FO pour l'organisation de son XXVème congrès qui aura lieu à Nantes le 19 novembre 2010. Les crédits sont ouverts au budget primitif 2010, chapitre 65, sous-fonction 422.10.
- Dans le cadre de la convention du 7 décembre 2005 relative au financement de la Maison de la Justice et du Droit du Sud Loire, la Ville de Nantes s'est engagée à verser une participation financière à la Ville de Rezé qui assure la gestion de l'équipement.
Pour 2010, le budget nécessaire à cette MJD est de 64 325 €. Sur cette base, la participation de la Ville de Nantes s'élève à 12 480 €. En conséquence, le montant de 11 500 € de la subvention initialement prévue au BP, doit être révisé et porté à 12 480 €. Les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 657341, sous-fonction 522.10.
- Faisant suite à une précédente convention en date du 23 juin 2006 et arrivant à échéance le 31 août 2010, la Ville de Nantes souhaite continuer à apporter son soutien au projet que l'association ADT 44 a mis en place et va poursuivre jusqu'à fin 2010 au bénéfice des familles à revenus modestes qui sont confrontées à des besoins atypiques en matière d'accueil de la petite enfance. Ce service proposé par ADT 44 est en concordance avec les principes définis par la Ville au titre de sa politique publique de la Petite Enfance. C'est pourquoi, il est proposé de lui allouer une subvention de 6 600 € afin de réduire la participation des familles. Le projet de convention ci-joint répond à cet objectif. Les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574.ENF, sous-fonction 60.10.
- Dans le cadre de la promotion de la Ville, des subventions sont accordées aux organisateurs de congrès, de colloques, de journées nationales ou internationales dès lors que lesdites manifestations se déroulent sur le territoire de la Ville de Nantes et présentent un intérêt général pour la commune. Dans ce cadre, il est demandé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Euro Ecole qui a tenu ses journées nationales à la Cité des Congrès du 5 au 12 mai 2010. Les crédits sont prévus en 2010 au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 020.10.
- La Fédération des Amis de l'Erdre informe et sensibilise les citoyens à la sauvegarde et à la valorisation du site de l'Erdre. Elle a recruté un salarié en 2009 pour développer ses activités dans le cadre d'une convention Emploi Tremplin avec la Région des Pays de la Loire. La Ville de Nantes soutient l'association en finançant une partie de cet emploi tremplin. Aussi, nous vous proposons de verser une subvention complémentaire de 590 € à cette association pour revaloriser l'aide de la Ville initialement prévue au BP à 5 490 €. Les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 830.19.
- L'Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique œuvre pour la prévention sanitaire des ruches dans tout le département. Elle intervient également bénévolement pour l'enlèvement des essaims d'abeilles, ainsi que pour la destruction d'essaims de guêpes et frelons, suite à l'arrêt de cette activité par les sapeurs-pompiers. Aussi, vous est-il proposé de soutenir cette association qui intervient régulièrement sur le territoire de la Ville de Nantes et de verser une subvention à hauteur de 500 €. Les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 830.19.

- L'association Mille et un jardins organise en 2010 un Troc'Plantes au Jardin des Maraichers. Ce temps fort permet à des jardiniers d'échanger des plantes et des savoir-faire, et à des habitants de se procurer des végétaux à l'occasion d'une journée conviviale. Il est proposé de soutenir cette manifestation par l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Mille et un jardins. Les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 823.10.

- **Emplois solidaires – associations culturelles**

Dans le cadre du programme emplois solidaires, la Ville de Nantes et Nantes Métropole entendent renforcer leur soutien à la mise en place de contrats aidés auprès d'associations pour favoriser l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emplois et permettre aux associations de développer leur projet tout en contribuant à l'effort territorial de solidarité.

Dans ce cadre, la Ville entend accompagner par un financement à hauteur de 10 % du coût de rémunération sur la base du SMIC, la création d'emplois dans les associations culturelles selon les conditions suivantes : deux emplois en contrat d'accompagnement pour l'association Virus d'intérêt artistique, un pour la Compagnie Les Maladroits sur la base de 26/35ème et un emploi complémentaire à celui validé en avril dernier pour Paq'La Lune. Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, il convient d'ajuster la participation pour la création de l'emploi aidé à l'association Paq'La Lune à 2 290 €, soit 10% du SMIC et non 2 280 € tel que délibéré au conseil municipal du 2 avril dernier. Les crédits sont ouverts en 2010 au chapitre 65, article 6574.ACU, sous-fonction 312.11 et 313.10.

- **Soutien emploi tremplin : association Rap A Cité production**

Par délibération du 30 mars 2007, la Ville s'est engagée à soutenir la création d'emplois tremplins initiés par la Région des Pays de la Loire, par un cofinancement à hauteur de 20 % du coût de rémunération sur la base du SMIC, pendant cinq ans, soit au 1^{er} janvier 2010 un montant de 4 580 €.

Il est proposé d'autoriser le versement de la subvention correspondante au bénéfice de l'association Rap A Cité Production pour un montant de 4 580 € et d'autoriser la signature de la convention tripartite entre la Région, la Ville de Nantes et l'association employeur prévue au règlement de la Région. Les crédits sont inscrits au budget 2010 au chapitre 65, article 6574.ACU, sous fonction 311.14.

- **SEM Nantes Culture et Patrimoine**

En application de l'article 16 du contrat de délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, signé le 10 février 2006, la Ville de Nantes verse une contribution annuelle destinée à compenser les contraintes de service public imposées au délégataire, la SEM Nantes Culture & Patrimoine. A cet effet, la première inscription budgétaire portée au BP 2010, d'un montant de 7 638 950 € TTC, doit être complétée par une seconde inscription d'un montant de 115 300 € TTC, afin notamment de prendre en compte l'actualisation de la contribution prévue au contrat. Le montant annuel est ainsi fixé à 7 754 250 €. Les crédits sont ouverts en 2010 au chapitre 65, article 6574.NCP, sous-fonction 322.14. Nous vous demandons d'approuver l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public qui définit ce nouveau montant et modifie également l'horaire d'ouverture du musée en haute saison.

- **Association Une Famille Un toit - avenant n°2 à la convention**

La Ville soutient les actions menées par l'association Une Famille Un Toit en faveur de la sédentarisation des gens du voyage ainsi qu'en matière d'accompagnement des familles Roms.

Ces actions pour l'accompagnement vers l'emploi ont dû faire l'objet d'un apport de moyens supplémentaires pour assurer un suivi renforcé des parcours et accroître les chances de succès avant la date butoir du dispositif fixée au 30 juin 2011. A ce titre, il vous est proposé d'apporter une participation financière annuelle de 23 000 € pour 2 postes de chargés d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, la capacité du terrain d'accueil et d'hébergement temporaire du 380, route de Sainte-Luce, destiné aux familles les plus proches de l'intégration par le logement, a été portée de 18 à 25 foyers, générant une augmentation des charges portées par l'association. Dans ce cadre, il vous est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 21 500 €.

Ainsi, pour les activités se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2010, le montant total des subventions que la Ville s'engage à verser à l'association s'élève à 180 500 €, se répartissant ainsi : 97 500 € pour les activités liées à la gestion du 380 route de Sainte-Luce ; 23 000 € pour le renforcement des moyens d'accompagnement vers l'emploi et 60 000 € pour les actions de médiation et gestion locative des terrains familiaux destinés aux gens du voyage sédentarisés. Les crédits sont inscrits en 2010 au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 520.10. L'avenant n°2 à la convention conclue entre la Ville de Nantes et l'association Une Famille Un Toit est joint à la présente délibération.

● **Convention comptage piétons**

Les CCI Nantes-St-Nazaire, constituant le Groupement Inter-consulaire de Loire-Atlantique (GILA), souhaitent disposer d'un système moderne de comptage pour collecter des chiffres précis et actualisés en permanence, sur le volume de piétons fréquentant les axes stratégiques commerçants du centre ville de Nantes. Ce dispositif sera constitué de 15 à 20 cellules autonomes permanentes et semi-permanentes. Le budget prévisionnel de l'opération s'établit à environ 50 000 €. Dans le cadre d'une stratégie commune en matière d'urbanisme commercial avec les chambres consulaires, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont décidé de soutenir financièrement cette action, à hauteur de 14 925 € pour la Ville et de 9 950 € pour la communauté urbaine. En contrepartie, la Ville de Nantes et Nantes Métropole pourront disposer des résultats des comptages pendant la durée de vie des cellules. Aussi, est-il proposé le versement d'une subvention d'équipement de 14 925 € aux CCI Nantes-St-Nazaire et d'approuver la convention triennale ci-jointe à cet effet. Les crédits sont inscrits en 2010 au chapitre 204, article 2042, sous fonction 90.10.

- Le Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique (LEMNA), groupe de recherche en contrôle de gestion de l'Université de Nantes, mène à compter de juin 2010, une étude dans le cadre d'un projet de recherche sur la gestion des temps et les délais dans les services publics locaux. Cette étude est réalisée à partir d'exemples de villes de plus de 50 000 habitants, dont la Ville de Nantes. Afin de soutenir ce programme de recherche d'un montant évalué à 7 000 €, il vous est demandé d'octroyer une subvention au LEMNA de l'Université de Nantes à hauteur de 3 000 € dans les conditions fixées dans la convention jointe en annexe. Les crédits sont ouverts en 2010 au chapitre 65, article 657363, sous-fonction 020.10.

- A l'occasion de la Biennale d'architecture de Venise 2010 qui se déroulera du 29 août au 21 novembre 2010, un pavillon français sera mis en avant par l'architecte Dominique Perrault, commissaire nommé par le Ministère de la Culture et de la Communication et par Culturesfrance. Ce Pavillon proposera une interrogation sur la métropole de demain, en confrontant cette question d'une part à la consultation internationale du Grand Paris, d'autre part à 4 métropoles régionales en pleine métamorphose : Marseille, Nantes, Bordeaux et Lyon avec la mise en valeur de leur patrimoine architectural. Par ailleurs, un film spécifique sera réalisé et l'exposition du Pavillon Français sera prolongée par l'édition d'un numéro consacré à ce sujet par l'Architecture d'Aujourd'hui. A ce titre, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 23 920 € et d'autoriser la signature de la convention jointe à cet effet. Les crédits sont ouverts en 2010 au chapitre 65, article 6574.ACU, sous-fonction 324.10.

- La SAMO, SA d'HLM, réalise la construction d'un foyer d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées de 16 places, dans le cadre d'une opération globale dénommée « La Bourgeoisière » située rue Fresche Blanc à Nantes. Le projet concerne deux foyers existants dénommés « foyer Edmund Hillary » et « foyer Abel Gance » et gérés par l'association « Vie et Lumière ». Le déménagement de ces foyers est requis en raison du vieillissement prématuré des résidents et des conditions matérielles d'hébergement inadaptées à l'évolution de leur handicap. A terme, ce foyer sera géré par l'association Vie et Lumière. Le coût global de cette opération est établi à 1 664 687 € TTC. Il est proposé que la Ville de Nantes, dans le cadre du soutien aux projets et aux actions en faveur des personnes handicapées, participe à la réalisation de cette opération par la signature d'une convention et l'attribution d'une subvention d'équipement de 60 000 €. Cette subvention sera versée en deux temps : un premier acompte de 50%, soit 30 000 €, en 2010 au démarrage des travaux ; le solde de 30 000 €, en 2012, à l'achèvement de l'opération et sur présentation de justificatifs d'exécution. Les crédits sont inscrits au chapitre 204, article 2042, sous-fonction 520.10.

II – DISPOSITIONS TARIFAIRES

- Il est proposé l'évolution suivante des tarifs de stationnement sur voirie, à compter du 15 juillet 2010, en cohérence avec la tarification applicable dans les parkings couverts ou en enclos :

Désignation des Tarifs	Tarifs applicables à la date exécutoire de la présente délibération du Conseil Municipal
Redevance de stationnement sur voirie	
ZONE ROUGE	
15 minutes	0,50€
30 minutes	0,90 €
1 heure	1,70 €
1 heure 30	2,70 €
2 heures	4,20 €
ZONE JAUNE	
15 minutes	0,20€
30 Minutes	0,50 €
60 minutes	1,00 €
1 heure 30	1,50 €
2 heures	2,00 €
2 heures 30	2,50 €
3 heures	3,20 €

Par ailleurs, il est précisé que les tarifs spécifiques de stationnement concernant les résidents, les professionnels mobiles ainsi que les professionnels (commerçants / artisans) ayant leur siège social dans un périmètre de stationnement payant, demeurent inchangés.

Enfin, il est proposé de compléter la liste des rues créées et/ou intégrées dans le périmètre d'extension du stationnement payant validé au conseil municipal du 20 juin 2008, tel que défini ci-dessous :

En zone rouge : rue Fourcroy

En zone jaune : rue Mondésir (entre rue MA Du Boccage et boulevard Guist'hau), rue Monnier, rue Adenauer et Promenade Arribas.

● **Accoord : tarification de la saison 2010 / 2011 des accueils de loisirs et des séjours vacances**

Le conseil municipal du 26 juin 2009 a approuvé le choix de l'Accoord comme délégataire du service public des accueils de loisirs et séjours de vacances de la Ville de Nantes ainsi que les termes de la convention de délégation de service public correspondante d'une durée de 6 ans, du 1er septembre 2009 au 31 août 2015. A partir du 1er septembre 2010, il est proposé d'ajuster la grille tarifaire du délégataire permettant de renforcer l'équité sociale de la tarification, d'améliorer la solidarité tarifaire et de simplifier les démarches administratives des familles. La convention de délégation de service public prévoit une révision tarifaire annuelle que le Délégataire appliquera d'une rentrée scolaire à l'autre. Il vous est proposé de valider la grille tarifaire de la saison 2010 / 2011 pour les accueils de loisirs et les séjours vacances pour la période du 1er septembre 2010 au 31 août 2011 telle que présentée en annexe, qui reprend les principes suivants :

- Activités des accueils de loisirs :

Tarifications référencées au quotient familial CAF pour les ressortissants Nantais, et un tarif unique (non référé au quotient familial) pour les ressortissants hors Nantes,

Accueils matins et soirs : ce nouveau service sera mis en œuvre au 1^{er} septembre 2010. La tarification est aussi référencée au quotient familial CAF pour les ressortissants Nantais, et un tarif unique (non référé au quotient familial) pour les ressortissants hors Nantes (tarif 7). Dans un souci de cohérence et de simplification pour les familles, les tarifs des accueils matins et soirs des « accueils de loisirs » - mercredis et congés scolaires - sont les mêmes que ceux des accueils périscolaires de la Ville de Nantes.

- Activités de séjours de vacances :

La tarification « Séjours de vacances » obéit aux mêmes règles de quotient familial et de lieu de résidence des usagers. Toutefois, les familles peuvent percevoir des aides complémentaires (CAF, CG, etc.).

- Activités spécifiques « ados » :

Pour les activités spécifiques du public « Ados », le mode de tarification est différencié selon la nature des prestations proposées. L'accueil de proximité est gratuit afin d'accueillir le plus grand nombre d'adolescents ; certaines activités sont proposées à un tarif forfaitaire.

- Conformément à la délibération du 21 mars 2008 arrêtant les délégations du Conseil Municipal et en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de Nantes a reçu par délégation du Conseil Municipal, pour la durée du mandat, tous les pouvoirs pour notamment :

« fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

Aussi, est-il proposé de fixer dans la limite de 2,5 %, la majoration des tarifs des services publics à caractère administratif, à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2002, il a été approuvé l'adoption du mode de calcul du quotient familial défini par la Caisse nationale d'Allocations Familiales pour les tarifs des services suivants :
 - restaurants d'enfants, services d'accueils périscolaires,
 - Conservatoire National de Région, aujourd'hui appelé Conservatoire à Rayonnement Régional.

Pour les restaurants d'enfants et les services d'accueils périscolaires, il est proposé de reconduire la grille tarifaire 2009/2010 (tranches de quotient familial et tarifs) jusqu'au 31/12/2010.

Pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, il est proposé de réévaluer les tranches du quotient familial dans une proportion de 0,4 %, correspondant au taux retenu par la Loi de Finances 2010 pour l'évolution des tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Ainsi, le nouveau barème des tranches de quotients familiaux pour l'année scolaire 2010/2011 est proposé comme suit :

Tranche	Ancien barème de tranches de quotient familial	Nouveau barème de tranches de quotient familial
1	jusqu'à 427 €	jusqu'à 429 €
2	de 428 € à 488 €	de 430 € à 490 €
3	de 489 € à 581 €	de 491 € à 583 €
4	de 582 € à 689 €	de 584 € à 692 €
5	de 690 € à 815 €	de 693 € à 818 €
6	de 816 € à 1 380 €	de 819 € à 1 386 €
7	supérieur à 1 380 €	supérieur à 1 386 €

Ce barème sera applicable à partir du 1^{er} août 2010 pour le Conservatoire à Rayonnement Régional.

- **Centre Médico Sportif – Mise en place de la gratuité des tarifs**

La Ville de Nantes a décidé de faire évoluer les missions du Centre Médico Sportif (CMS) pour les mettre davantage en cohérence avec les priorités municipales en faveur du sport et de la santé. Ainsi, l'accès au CMS pour les visites médicales de non contre indication à la pratique sportive et de suivi sera désormais réservé exclusivement aux publics suivants :

- les nantais en situation de précarité (titulaires de la Couverture Maladie Universelle) ;
- les groupes de l'animation sportive municipale et de l'ACCOORD, pour lesquels des visites délocalisées sur chacun des territoires sont envisagées ;
- les personnes ayant une pratique sportive importante et fréquentant une structure nantaise (sections sportives scolaires, danseurs du Conservatoire, centres de formation des clubs, sportifs inscrits sur les listes ministérielles).

Sur le plan des tarifs, ces nouvelles modalités s'accompagnent de la mise en place de la gratuité des visites pour lesdits publics. Il vous est proposé de valider ces nouvelles conditions d'accès au CMS ainsi que d'appliquer la gratuité.

● Mise à disposition des équipements sportifs aux lycées

La ville de Nantes met à disposition des lycées publics et privés nantais une partie de ses équipements sportifs. Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux sur la base de tarifs établis dans le cadre d'une convention en concertation avec le Conseil Régional. Les tarifs applicables en 2010, approuvés au conseil municipal du 4 décembre 2009, comportaient une erreur sur le tarif « grande salle supplément chauffage », qu'il convient de fixer à 2,27 €. Aussi, est-il proposé d'approuver les tarifs horaires 2010 corrigés figurant en annexe.

● Crématorium

L'avenant n°5 au contrat de délégation validé au conseil municipal du 5 octobre 2007 prévoyait, dans le cadre de l'opération d'extension du crématorium, l'accroissement du tarif de crémation adulte sur deux ans : 35,50 € HT pour le tarif de crémation adulte sans salle de cérémonie, 40 € HT pour le tarif de crémation adulte avec salle de cérémonie. Cette hausse, répartie de façon égale sur deux ans, au 1er juillet 2009 et au 1er juillet 2010, conduit donc à prévoir l'application, à compter de juillet 2010, des tarifs suivants :

- redevance crémation adulte avec salle de cérémonie : 449,60 € HT
- redevance crémation adulte sans salle de cérémonie : 399,57 € HT
- location salle de cérémonie : 50,03 € HT

● Conservatoire

Faisant suite à une étude de fréquentation des Heures Musicales du jeudi au Conservatoire de Nantes et afin de toucher un public plus large, il est proposé de compléter l'actuelle formule d'abonnement pour 10 concerts par saison par une formule d'abonnement pour 5 concerts par saison, selon les dispositions suivantes :

Montant de l'abonnement pour 5 concerts pour la saison 2010 / 2011 :

- tarif normal : 34 €
- tarif réduit : 25 €

● Bibliothèque

A la suite de l'évaluation de la politique de la lecture dans les bibliothèques de Nantes, il est proposé de faire évoluer le dispositif actuel d'abonnement (2 formules d'abonnement) en le simplifiant.

La formule envisagée permettra aux abonnés d'emprunter 15 documents en ne contingentant à deux que les DVD fictions et les partitions. Le tarif annuel de ce nouveau « passeport » sera de 12 € en tarif plein et 6 € en tarif réduit pour les Nantais, de 24 € pour les non-nantais de plus de 18 ans et 12 € pour les non-Nantais jusqu'à 18 ans. Il est possible de prendre un abonnement pour 6 mois à 6 € en tarif plein et 3 € en tarif réduit pour les Nantais, 12 € pour les non-Nantais de plus de 18 ans et 6 € pour les non-Nantais jusqu'à 18 ans.

Il est également proposé de revoir les conditions de tarification et d'approuver les dispositions suivantes :

Gratuité pour les Nantais de moins de 18 ans, les Nantais bénéficiaires du RSA socle ou du RSA socle et activité ou de l'allocation adulte handicapé, pour les jeunes mariés présentant une attestation délivrée par la Mairie de Nantes leur accordant un abonnement d'un an pour une personne ou de 6 mois pour deux personnes.

Tarif réduit pour les Nantais de plus de 65 ans non imposables, les Nantais de moins de 26 ans, les Nantais demandeurs d'emploi, les Nantais bénéficiaires des RSA autres que le RSA socle ou le RSA socle et activité, les enseignants nantais en activité et les membres de l'Association des Amis de la Bibliothèque municipale.

Afin que les usagers qui ont souscrit récemment un abonnement au Passeport 2 ne soient pas pénalisés par le changement de tarif, il est proposé de prolonger les abonnements souscrits à compter du 1^{er} avril de 6 mois pour ceux qui ont un abonnement d'un an et de 3 mois pour ceux qui ont un abonnement de 6 mois.

Ces dispositions sont applicables à compter du 31 août 2010.

● Etablissements culturels

Il est demandé l'autorisation de vendre dans l'ensemble des établissements municipaux le DVD « Autour de la Lune » au prix de 5 €.

III – DIVERSES DISPOSITIONS FINANCIERES

● Adhésion à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »

La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs sources de financement. L'excès de dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités locales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché dans des conditions optimales.

Les associations d'élus ont par conséquent souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence de financement des collectivités locales. Elle permettrait aux collectivités de disposer d'une structure pérenne, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle a accès, dans des conditions optimisées.

Le groupe de travail souhaite désormais aborder une phase plus active, qui aboutirait idéalement à la création de l'Agence dans le courant de l'année 2011. Pour ce faire, une « Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » a été créée à l'initiative des associations d'élus. Les collectivités locales qui souhaitent contribuer à l'aboutissement de ce projet sont invitées à y adhérer.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, il vous est proposé que la Ville de Nantes adhère à cette « Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » dont les statuts sont joints en annexe. Il est également demandé d'approuver le versement de la cotisation annuelle, fixée à 10 000 € pour les collectivités de plus de 100 000 à 500 000 habitants. Enfin, il est proposé de désigner Pascal BOLO, adjoint délégué aux Finances, pour représenter la Ville de Nantes au sein de l'association.

● La Ville de Nantes et la Recette des Finances souhaitent améliorer les conditions d'exercice du recouvrement des titres de recettes incombant au comptable, conformément aux possibilités offertes par le décret 2009-125 du 3 février 2009. A ce titre, afin de simplifier les tâches administratives de l'ordonnateur et du comptable, il est proposé de revoir les autorisations que la Ville de Nantes donne au comptable pour l'émission de commandements de payer et des actes de poursuites subséquents.

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Receveur des Finances, de façon permanente, sans avis préalable de la collectivité, à émettre les commandements de payer et à effectuer les poursuites pour l'ensemble des créances dues par les débiteurs. Toutefois, pour les créances qu'il estime sensibles ou à enjeux, le Receveur des Finances pourra requérir l'avis préalable de l'ordonnateur.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser le Receveur des Finances à n'émettre des commandements de payer qu'à partir d'un seuil de 15 € de créances impayées par débiteur contre 5 € par créance aujourd'hui.

Enfin, lorsque les poursuites sont arrivées à terme et demeurées infructueuses, le comptable est fondé à demander à l'ordonnateur l'admission en non-valeur desdites créances. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le Receveur des Finances à alléger la production systématique de pièces justificatives à l'appui des demandes d'admission en non-valeur selon les seuils, par créance, tels que fixés ci-dessous :

- pour les créances inférieures à 40 € : pas de production de pièces justificatives
- pour les créances comprises entre 40 € et 500 € : pas de production de pièces justificatives mais annotation du motif de l'admission en non-valeur sur l'état récapitulatif
- pour les créances supérieures à 500 € : production de l'ensemble des justificatifs à l'appui des demandes d'admission en non-valeur

● - Travaux sur les équipements sportifs – demande de subventions

Dans le cadre de ses actions en faveur des équipements sportifs visant à favoriser le développement de la vie associative et accueillir les différentes catégories de pratiquants dans des conditions matérielles et techniques sécurisées, rénovées et modernisées, la Ville de Nantes engage chaque année plusieurs opérations.

Il a été lancé, hors délibération comme l'y autorise la réglementation des marchés publics, une procédure adaptée relative au changement du sol sportif et à la réfection des peintures intérieures du Gymnase Coudray. Le coût global de cette opération a été estimé à 110 000 € TTC dont 75 000 € TTC pour le sol sportif. Il vous est demandé d'autoriser la Ville à solliciter pour cette opération des subventions auprès du Conseil Général et de tout autre partenaire potentiel.

● EDF – mise en place du service de facturation regroupée et du prélèvement automatique

La Ville de Nantes dispose de plusieurs contrats de fourniture d'énergie électrique au tarif réglementé avec EDF pour les divers sites municipaux (liste jointe en annexe). La Ville souhaite simplifier sa gestion et bénéficier du service de facture regroupée avec option Excel pour les sites susvisés. Les parties ont donc convenu d'aménager les modalités de facturation et de paiement de la fourniture d'énergie électrique et de déroger ainsi aux conditions générales et particulières de vente des contrats au tarif réglementé. A cet effet, il est proposé d'autoriser la signature du contrat de service de facturation regroupée avec EDF.

Par ailleurs, la Ville souhaite accompagner cette simplification de facturation par la mise en place du prélèvement automatique sur son compte Banque de France permettant d'optimiser les mises en paiement des contrats relevant du contrat de service de facturation regroupée. Aussi, vous est-il demandé d'approuver la convention de prélèvement jointe en annexe entre la Ville, EDF et le Receveur des Finances, fixant les modalités des opérations sur le compte Banque de France de la Ville de Nantes.

● Convention de partenariat avec la SEMITAN - approbation

Dans le cadre des animations sportives mises en œuvre en faveur des enfants et des adolescents résidant dans des quartiers situés en zones urbaines sensibles de Nantes, la Direction des Sports de la Ville et la SEMITAN proposent de contractualiser des engagements et actions réciproques. Une convention définit les modalités de ce partenariat notamment en matière d'accessibilité au transport en commun, d'organisation d'animations comme moyens de médiation et d'intégration sociale, de mise à disposition de moyens humains et matériels. Il vous est proposé d'autoriser la signature de cette convention avec la SEMITAN.

● La Nantaise d'Habitation et Nantes Habitat participent au financement du dispositif des médiateurs de quartier mis en œuvre par la Ville. Ce dispositif ayant été étendu à deux nouveaux quartiers, Nantes Erdre et Doulon-Bottière, il convient d'actualiser les conventions passées entre ces deux bailleurs et la Ville en autorisant la signature des avenants joints.

● Musée des Beaux-arts

Dans le cadre de sa programmation 2010, le Musée des Beaux-arts présentera une grande exposition rétrospective de « Judit Reigl » du 8 octobre 2010 au 2 janvier 2011. Conformément aux objectifs de la politique de mécénat artistique qu'elle s'est fixée, la Société Générale a sélectionné cette exposition comme un événement majeur de diffusion de l'art contemporain vers tous les publics. Ce choix se traduit pour la Société Générale par l'apport d'un mécénat financier de 50 000 € sur l'exposition Judit Reigl et d'un mécénat en nature par un prêt à titre gracieux d'œuvres photographiques d'artistes de l'est de l'Europe lui appartenant et présentées par la Ville de Nantes dans la salle Horn du Musée des Beaux-arts du 17 juin au 12 septembre 2010. Nous vous demandons d'approuver la convention qui fixe les modalités de ce mécénat.

Par ailleurs, la Ville de Nantes a l'opportunité d'acquérir pour 25 000 € une œuvre importante du peintre François Arnal de 1978, le diptyque sur fond blanc de la série « Les champs voilés ». A travers cette acquisition, elle poursuit l'enrichissement de la collection du Musée des Beaux-arts de peintures abstraites autour de la fin des années 1970, tout particulièrement dans le prolongement de certaines recherches de Martin Barré. Par ailleurs, ces œuvres témoignent de l'activité du Centre d'art contemporain de la Rairie et de l'activité de Michel Luneau dans la région nantaise. Cette acquisition est réalisée après l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France en date du 17 juin 2010. Nous vous demandons d'approuver la convention qui définit les modalités de cette acquisition.

● **ESBANM**

En 2009, la Ville de Nantes avait conclu avec la Région des Pays de la Loire une convention relative au versement d'une subvention pour l'organisation par l'Ecole Régionale des Beaux-arts (ERBAN), alors équipement municipal, du Congrès ELIA à Nantes en octobre prochain. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ERBAN est devenue l'Ecole Supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) et est constituée en Etablissement Public de Coopération Culturelle, à structure juridique autonome. De ce fait, nous vous demandons d'approuver l'avenant à la convention passée avec la Région prévoyant un versement direct de la deuxième partie de la subvention à l'ESBANM.

● **Bibliothèque**

Les éditions d'Orbestier vont éditer un ouvrage intitulé « Saint-Augustin, le passeur des deux rives », présentant les contributions consacrées par de grands spécialistes à Saint-Augustin. La bibliothèque de la Ville de Nantes souhaite s'associer à cet éditeur en accordant l'exonération du montant des travaux photographiques et des droits de reproduction. En contrepartie, l'éditeur consacrerait une page de l'ouvrage à la présentation du manuscrit « La cité des Dieux » de Saint-Augustin et cèderait 10 exemplaires de l'ouvrage à la Ville de Nantes. Nous vous demandons d'approuver la convention qui définit les conditions de ce partenariat.

La bibliothèque de la Ville de Nantes souhaite s'associer à un programme de recherche réalisé par un chercheur du CNRS, Monsieur Carvais, sur Antoine Desgodets, architecte des bâtiments du Roy et professeur de l'Académie d'architecture. Nous vous proposons d'approuver la convention définissant ce partenariat qui porte sur la fourniture de travaux photographiques et la mise en ligne de la transcription du texte du manuscrit sur un site internet.

● **P.A.E. – Reversement à Nantes Aménagement**

Il convient de reverser à Nantes Aménagement la somme de 186 669,86 € correspondant au remboursement des sommes encaissées dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E) Madeleine Champ de Mars au titre de l'année 2009. Les crédits sont ouverts en 2010, au chapitre 13, article 1343.1, sous-fonction 824.10.

- L'Association Culturelle du Passage Sainte-Croix a en projet l'ouverture et l'animation d'un nouvel espace culturel et de rencontre ouvert au public au cœur du centre historique de Nantes dans les locaux de l'ancien prieuré du XVIII^{ème} siècle, place Sainte-Croix. Afin de soutenir ce projet et dans la mesure où l'Association Culturelle du Passage Sainte Croix se propose d'ouvrir au public, y compris aux simples passants, le jardin de l'ancien prieuré, la Ville de Nantes souhaite lui d'accorder son soutien, notamment en procédant à l'aménagement du jardin. Il est proposé d'approuver la convention avec l'association définissant les conditions d'aménagement et de gestion de ce jardin ouvert au public.

● **Accession sociale à la propriété – Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la SACICAP « La construction immobilière familiale de Nantes », CIF Coopérative et Nantes**

Lors de la séance du 28 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé la Convention de partenariat avec la SACICAP " La Construction Immobilière Familiale de Nantes" et CIF Coopérative, fixant les modalités de financement de l'accession sociale au sein de la Zac Bottière-Chénaie dans le programme "Le Domaine de la Chénaie" réalisé par CIF Coopérative. A ce titre, dix ménages disposant d'un faible apport, ont bénéficié d'un prêt gratuit "Missions sociales" de 15 à 30 000 €, soit un montant total de 230 000 € affecté par la SACICAP sur ce programme. La commercialisation du Domaine de la Chénaie étant achevée, l'avenant n°1 à la Convention propose d'étendre le dispositif des prêts "Missions sociales" à deux nouvelles opérations proposées par le CIF Coopérative sur la Zac Erdre-Porterie "Les Jardins de la Beaujoire" (56 logements) et le Boulevard René Cassin "Square Cassin" (36 logements). Il est demandé d'autoriser la signature de l'avenant en ce sens.

● **Musées de Nantes – Règlement intérieur – Modifications**

Le règlement des Musées a pour objet de préciser les conditions générales d'accès des usagers aux services proposés par le Musée des Beaux-arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée Jules Verne et le Planétarium.

Le règlement régissant actuellement les rapports des Musées avec ses usagers a été établi en août 1998. Aussi, est-il nécessaire de l'actualiser afin de tenir compte des évolutions et mutations constatées dans les établissements.

Le projet de règlement proposé, applicable à compter du 1^{er} août 2010 et joint en annexe, prend notamment en compte les éléments suivants :

- application au Musée Jules Verne de l'ensemble des dispositions,
- restriction d'accès pour les enfants de moins de 12 ans qui doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour pouvoir rester dans l'établissement, hors participation à une animation,
- restriction d'accès pour les voitures d'enfants encombrantes,
- adaptabilité des capacités d'accueil de chaque salle laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

Nous vous demandons d'approuver le nouveau règlement des Musées de Nantes applicable à compter du 1^{er} août 2010.

● Dans le cadre de la convention passée le 14 janvier 2008 avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) pour les opérations de renouvellement urbain Dervallières et Bout des landes -Bruyères, la Ville de Nantes a perçu des subventions de l'ANRU pour l'ingénierie et la conduite de projet de ces dernières.

Une partie de ces recettes correspond à des dépenses réalisées par Nantes Métropole Aménagement. Sur la base des pièces justificatives, la Ville de Nantes doit reverser les montants suivants à Nantes Métropole Aménagement :

Dervallières	Déjà versés	A reverser	Reste à percevoir	Total
Equipe de projet Maîtrise d'Ouvrage désignée	15 000,00 €	85 212,72 €	19 787,28 €	120 000,00 €
Coordination relogement multi bailleurs	15 317,63 €	49 302,68 €	- €	64 620,31 €
TOTAL	30 317,63 €	134 515,40 €	19 787,28 €	184 620,31 €

Bout des landes Bruyères	déjà versé	A reverser	Reste à percevoir	Total
Coordination relogement multi bailleurs	11 395,00 €	31 124,00 €	0,00 €	42 519,00 €

Ces dépenses sont inscrites au budget 2010 au chapitre 204, article 2042, sous-fonction 824.12 (opérations 120 et 7589).

● Les casernes Mellinet et Mitrie Sud, d'une emprise de 16,2 hectares environ, aujourd'hui entièrement dévolues aux activités militaires seront désaffectées en juillet 2010. Afin d'évaluer les capacités d'évolution de ce secteur et en préalable à toutes démarches en direction de promoteurs, il a été convenu avec les services de l'Etat d'initier deux études. D'une part, un diagnostic des bâtiments et des réseaux qui a démarré en mai 2010 avec un rendu prévu en juillet 2010, réalisé par le cabinet Forma 6. D'autre part, une étude urbaine qui a démarré en juin 2010, dont le rendu est programmé en avril / mai 2011. Le coût global de ces études est de 233 310 € TTC avec une participation de l'Etat à hauteur de 112 000 €. Les modalités de financement de ces études par l'Etat sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération, intitulée « Convention d'attribution d'une subvention pour l'étude urbanistique sur les quartiers Mellinet et Mitrie sud à la Ville de Nantes ». Cette convention comprend également une annexe technique et financière. Il vous est demandé d'autoriser la perception de cette participation de l'Etat ainsi que la signature de la convention jointe à cet effet.

IV – REMISES GRACIEUSES ET ANNULATIONS DE TITRES

Nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile suivantes (à imputer au chapitre 67, fonction 112) :

Commission de Recours Gracieux du 26 mai 2010

1) Remises gracieuses totales :

Prénom et Nom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser
Mlle Mathilde BURNEL	Depann'5000	96,10 €	96,10 €
Mme Corinne GUILLET	Depann'5000	114,60 €	114,60 €
Mme Anne-Laure MABILEAU	Depann'5000	96,10 €	96,10 €
M. Bruno GORIN DE PONSAY	Depann'5000	96,10 €	96,10 €
		402,90 €	402,90 €

2) Remises gracieuses partielles :

Prénom et Nom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser
M. Gilles HERVOUET	Depann°5000	119,10 €	107,19 €
Mme Mélanie BLANVILLAIN	Depann°5000	96,10 €	86,49 €
Mme Mélanie BLANVILLAIN	Depann°5000	137,60 €	123,84 €
		352,80 €	317,52 €

- La délibération du 8 octobre 1990 prévoit le remboursement des dommages ou des vols subis par les agents municipaux sur leur temps de travail et incombant à la Ville. Ces décisions d'indemnisation précisent les motifs et les montants de remboursement pour chacun des agents concernés.
Il vous est proposé de procéder aux remboursements suivants et d'approuver la signature des conventions correspondantes.

Date	Nature	Nom du Bénéficiaire	Montant en €
01/03/2010	Bris de lunettes	GRIMAUD André	169,45 €
26/11/2009	Vol d'effets personnels	MARS Patricia	229,82 €
26/02/2010	Détérioration véhicule personnel	NICOLAS David	179,82 €
13/02/2010	Pneus crevés	MILOT Philippe	228,57 €

- Il est proposé de réduire le titre de recettes n°4186/2009 pour un montant de 139,46 € correspondant au remboursement de l'abonnement résident annuel de M. & Mme Patrick CARDINAL, suite à l'accident et à la destruction de leur véhicule le 12 janvier 2010.
- Il convient de réduire le titre de recettes n°4536/2007 pour un montant de 21,89 € correspondant aux points d'entrées de piscines non utilisés par Mme Magali FRAIN pour raison médicale.
- Compte-tenu de la précarité de la famille ALTIPARMAK HANDAN, il est proposé de réduire les factures émises à son encontre à hauteur de 98,64 €, concernant les accueils périscolaires du midi et du soir, pour les périodes de mai-juin 2009 et de septembre à décembre 2009 (titres de recettes n°2219/2 & 3 – année 2009 ; 3934/2 & 3 année 2009 ; 183/2 & 3 – année 2010).
- Il est proposé la réduction du titre de recettes 500053/2010 d'un montant de 600 € TTC (501,67 HT), émis à l'encontre de la Maîtrise de la Perverie, en raison des nombreuses collaborations artistiques avec la Ville et du travail pédagogique mené avec les enfants.
- Eu égard aux difficultés financières rencontrées par l'Association des concerts éducatifs – Ecole Louise Michel, il est proposé d'annuler les titres de recettes n°500051/2010 & 500052/2010 d'un montant respectif de 2 718,60 € TTC (2 273,08 € HT) et 1 872,91 € TTC (1 565,98 € HT) émis à son encontre pour l'utilisation de la salle Berlioz dans le cadre de concerts éducatifs.
- Il convient d'annuler la facture n° 1013 du titre de recettes 168/2009 d'un montant de 91 € émise à l'encontre de Mme AKIMOVA, correspondant à la 1^{ère} échéance des cours de Conservatoire pour sa fille, compte-tenu de sa situation personnelle précaire.
- Il est proposé l'annulation du titre de recettes n° 500147/2010 d'un montant de 1976,35 € TTC (1 652,47 € HT) émis à l'encontre de l'Association Horizon Guitare pour la location de la salle Berlioz, compte tenu du partenariat existant entre la Ville de Nantes et cette Association.
- Il convient d'annuler le titre de recettes n° 500126/2010 d'un montant de 100 € TTC (83,61 € HT) émis au nom de M. Fabrice LEBRETON pour la réservation de la salle A à la Maison des Habitants et du Citoyen, en raison du matériel défectueux et du mauvais état des lieux.

V – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES – EXERCICE 2009

Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale a demandé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances émises au cours des derniers exercices dont le recouvrement s'est révélé impossible pour diverses raisons, les plus fréquentes étant l'insolvabilité des débiteurs, la modicité des sommes restant à percevoir ou l'impossibilité de retrouver les débiteurs suite à des changements d'adresses. Les raisons précises motivant l'impossibilité de recouvrement pour chaque créance présentée sont indiquées dans les états fournis par Monsieur le Receveur des Finances. Le montant de ces admissions en non-valeur présentées s'élève à la somme de 130 418,23 €.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir prononcer l'admission en non-valeur de l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Receveur Municipal à hauteur de 130 418,23 €.

Le Conseil délibère et, par 53 voix pour, 8 avis contraires et 3 abstentions,

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal et budget annexe du Fossoyage),
2. approuve les propositions du jury des CLAP des 28 avril, 19 mai et 16 juin 2010 et autorise le versement des aides correspondantes sous forme de bourses pour 9 820 € et de subventions pour 900 €, soit un total de 10 720 €,
3. autorise le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale (SIEN-UNSA Education) pour l'organisation de son congrès à Nantes en mai 2010,
4. autorise le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'Union Départementale CGT-FO pour l'organisation de son XXVème congrès à Nantes le 19 novembre 2010,
5. approuve le versement d'une subvention de 12 480 € à la Ville de Rezé au titre de la participation de la Ville de Nantes au financement de la Maison de la Justice et du Droit du Sud Loire,
6. approuve le versement d'une subvention de 6 600 € à l'association ADT 44 pour soutenir le projet d'assistance aux familles à revenus modestes confrontées à des besoins atypiques en matière d'accueil de la petite enfance et approuve la convention jointe à cet effet,
7. attribue une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Euro Ecole pour les journées nationales à la Cité des Congrès du 5 au 12 mai 2010,
8. approuve le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 590 € à la Fédération des Amis de l'Erdre dans le cadre du soutien d'un emploi tremplin,
9. attribue une subvention de 500 € à l'Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique au titre de ses interventions pour la prévention sanitaire des ruches dans le département,
10. attribue une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Mille et un jardins pour la journée d'échange Troc'Plantes au Jardin des Maraîchers,
11. approuve le versement des subventions dans le cadre du programme emplois solidaires, à hauteur de 2 290 € par emploi aidé aux associations Paq'La Lune, Virus d'intérêt artistique et à hauteur de 26/35^e pour la Compagnie des Maladroits,
12. approuve le versement de la subvention de 4 580 € pour l'association Rap à Cité Production, au titre de 2010 dans le cadre du soutien de la Ville à la création d'emploi tremplin par la Région des Pays de la Loire,
13. approuve le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 115 300 € TTC à la SEM Nantes Culture & Patrimoine et autorise la signature de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion du château des Ducs de Bretagne,
14. fixe le montant total de la subvention 2010 à l'association Une Famille Un Toit à 180 500 € pour le soutien aux actions en faveur de la sédentarisation des gens du voyage, ainsi que pour l'accueil et l'intégration des populations migrantes et autorise, à cet effet, la signature de l'avenant n° 2 à la convention,

15. autorise le versement d'une subvention de 14 925 € aux CCI Nantes-St-Nazaire pour l'acquisition d'un système de comptage des piétons fréquentant les axes stratégiques commerçants du centre ville de Nantes et approuve la signature de la convention triennale ci-jointe,
16. approuve le versement d'une subvention de 3 000 € au Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique (LEMNA) de l'Université de Nantes pour soutenir son étude sur la gestion des temps et les délais dans les services publics locaux et autorise la signature de la convention jointe à cet effet,
17. autorise le versement d'une subvention de 23 920 € à Dominique Perrault Architecte, dans le cadre de la Biennale d'architecture de Venise 2010, pour la mise en avant de Nantes sur le pavillon français de l'exposition et approuve la convention jointe à cet effet,
18. autorise le versement d'une subvention d'équipement de 60 000 €, dont 30 000 € en 2010, à la SAMO, pour le financement du foyer « la Bourgeoisière » dans le cadre du soutien aux projets et aux actions en faveur des personnes handicapées et autorise la signature de la convention jointe à cet effet,
19. fixe les tarifs de stationnement sur voirie tels que définis ci-dessus en fonction des zones et approuve la liste complémentaire des rues créées et/ou intégrées au périmètre du stationnement payant,
20. approuve les dispositions tarifaires pour la saison 2010 / 2011 des accueils de loisirs et des séjours vacances gérés par l'Accoord telles que précisées en annexe,
21. fixe dans la limite de 2,5 %, la majoration des tarifs des services publics à caractère administratif, à compter du 1er janvier 2011,
22. décide de reconduire les bases de calcul du quotient familial définies dans la délibération du 28 juin 2002 pour l'année scolaire 2010/2011, de reconduire la grille tarifaire 2009/2010 des restaurants d'enfants et des services d'accueils périscolaires jusqu'au 31/12/2010 et de réévaluer les tranches de quotient familial pour le Conservatoire à Rayonnement Régional à compter du 1er août 2010 à hauteur de 0,4 %,
23. approuve les nouvelles conditions d'accès au CMS ainsi que la gratuité des visites pour les publics concernés,
24. approuve l'ajustement repris dans la grille tarifaire jointe en annexe pour la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées,
25. approuve les tarifs concernant le crématorium suite aux travaux d'extension,
26. approuve la formule d'abonnement à 5 concerts par saison pour les Heures Musicales du jeudi du Conservatoire aux tarifs fixés ci-dessus,
27. approuve les nouvelles dispositions tarifaires pour l'abonnement à la bibliothèque municipale,
28. autorise la vente du DVD « Autour de la Lune » au prix de 5 € dans l'ensemble des établissements municipaux,
29. approuve l'adhésion de la Ville de Nantes à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales et autorise le versement de la cotisation annuelle à hauteur de 10 000 €,
30. désigne Pascal BOLO, adjoint délégué aux Finances, pour représenter la Ville de Nantes au sein de l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales,
31. autorise, conformément aux dispositions du décret 2009-125 du 3 février 2009, les allègements de procédures, tels que spécifiés ci-dessus, pour le Comptable, dans le cadre de l'exécution des poursuites et pour la présentation des admissions en non-valeur des créances municipales,
32. autorise la Ville de Nantes à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de tout autre partenaire potentiel, dans le cadre des travaux au gymnase Coudray d'un montant estimé à 110 000 € TTC,
33. approuve le contrat de service de facturation regroupée avec EDF joint en annexe, permettant de simplifier la gestion des factures d'électricité,

34. approuve la convention tripartite entre la Ville, EDF et le Receveur des Finances de Nantes Municipale pour la mise en place du prélèvement automatique des factures EDF,
35. autorise la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et la SEMITAN dans le cadre des animations sportives mises en œuvre dans les quartiers situés en zones urbaines sensibles,
36. approuve la signature d'un avenant à chacune des conventions passées entre la Ville de Nantes et les deux bailleurs sociaux, la Nantaise d'Habitation et Nantes Habitat, pour l'aide apportée par ces organismes au financement du dispositif des médiateurs de quartier, suite à l'extension de ce dispositif à deux nouveaux quartiers,
37. approuve la convention entre la Ville et la Société Générale, concernant l'apport au Musée des Beaux-Arts d'un mécénat financier de 50 000 € pour l'exposition « Judit Reigl » et d'un mécénat en nature par un prêt d'œuvres à exposer,
38. approuve la convention portant acquisition pour 25 000 € d'une œuvre du peintre François Arnal pour le Musée des Beaux-arts de Nantes,
39. approuve l'avenant à passer entre la Ville, l'ESBANM et la Région des Pays de la Loire permettant dans le cadre du congrès ELIA, le versement direct de la subvention restante de la Région à l'ESBANM,
40. approuve la convention entre la Ville et les Editions d'Orbestier sur les modalités d'un partenariat concernant l'ouvrage consacré à Saint-Augustin, encadrant notamment les travaux photographiques et les droits de reproduction,
41. approuve la convention de partenariat entre la Bibliothèque de la Ville de Nantes et M. Carvais, chercheur au CNRS, pour un programme de recherche relatif à l'architecte Antoine Desgodets, convention portant sur la fourniture de travaux photographiques et la mise en ligne de la transcription du texte du manuscrit sur Internet,
42. autorise le reversement à Nantes Métropole Aménagement de la somme de 186 669,86 €, correspondant au remboursement des montants encaissés dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) Madeleine Champ de Mars pour 2009,
43. approuve la convention entre la Ville de Nantes et l'Association Culturelle du Passage Sainte-Croix, dans le cadre du soutien au projet d'aménagement du jardin de l'ancien prieuré pour permettre son ouverture au public,
44. approuve et autorise la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la SACICAP et le CIF Coopérative pour étendre le dispositif d'aides à l'accession à la propriété à deux nouveaux programmes sur la ZAC Erdre-Porterie et le Boulevard René Cassin,
45. approuve le nouveau règlement des Musées de Nantes, applicable à compter du 1^{er} août 2010,
46. accepte de reverser les montants des subventions perçues, citées ci-dessus, dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), à Nantes Métropole Aménagement,
47. autorise la perception de la participation de l'Etat à hauteur de 112 000 € pour le financement des études relatives aux casernes Mellinet et Mitrie sud et approuve les termes de la convention jointe,
48. décide de se prononcer favorablement sur les diverses remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile présentées,
49. procède aux remboursements cités dans la délibération, relatifs à des dommages ou des vols subis par les agents municipaux sur leur temps de travail et approuve la signature des conventions correspondantes,
50. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes physiques ou des associations citées ci-dessus,

51. décide de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances présentées par le Receveur des Finances, pour un montant total de 130 418,23 € et d'en donner décharge au Comptable,
52. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT